



INFO-ROC

1 mai 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Comme nous l'avons partagé sur notre page Facebook, la ministre de la Justice a mis en place une mesure temporaire permettant, entre autres, aux organismes dont les règlements généraux ou lettres patentes interdisent la participation à une assemblée ou rencontre de CA à distance, de le faire. Cette mesure est en vigueur pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Bien que cela rende légalement possible la tenue de ces rencontres, cela ne dispose pas des enjeux quant à la vie démocratique des organismes d'action communautaires autonomes. Ainsi, plusieurs personnes âgées ou autres personnes à risque, démunies, qui ne disposent pas d'une connexion Internet, du matériel ou des connaissances nécessaires pourraient se voir exclues de l'AGA.

Sachant que plusieurs questions et défis se posent encore pour les organismes communautaires, vous trouverez dans cet Info-ROC:

1. [À propos de votre AGA et de votre reddition de comptes](#)
2. [Les vacances et la crise sanitaire](#)
3. [Sondage sur le fonds d'urgence régional](#)

[1. À propos de votre AGA et de votre reddition de comptes](#)

Il y a quelques semaines, afin que vous disposiez le plus possible des conditions favorables à la tenue d'une AGA inclusive et qui tienne compte de la crise actuelle, le ROC 03 a demandé au CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) un report au 31 décembre prochain pour le dépôt de la reddition de comptes des organismes financés au PSOC et l'annulation de l'obligation de tenir leur AGA.

Cette revendication a également été portée au MSSS par la CTROC, mais malgré une certaine ouverture, celui-ci n'a encore donné aucune directive claire en ce sens. Pourtant, les organismes doivent savoir dès maintenant à quoi s'en tenir.

Il est important de comprendre que :

- Le MSSS a évoqué la possibilité de recommandations qui vont dans le même sens que celles de la CTROC, entre autres en ce qui concerne le report de la reddition de comptes au 31 décembre 2020;
- Le MSSS et la Santé publique affirment qu'une deuxième vague de la COVID-19 pourrait poindre à l'automne. Cette incertitude est un argument de plus en faveur de donner un peu d'air aux organismes;
- La majorité des CISSS et des CIUSSS se disent d'accord avec la position de la CTROC;
- Le CIUSSS a le pouvoir d'accorder des dérogations quant à la reddition de comptes.

En conséquence, nous vous invitons fortement à envoyer une lettre au CIUSSS-CN afin de demander une dérogation quant à la reddition de comptes 2019-2020. Veillez noter que les organismes des autres régions sont invités à faire de même. Voici un modèle de lettre en cohérence avec ces revendications. Comme vous le constaterez, nous vous demandons d'adresser la lettre à Diane Lafleur (diane.lafleur.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca), en copie conforme à Guy Thibodeau, PDGA du CIUSSS-CN (guy.thibodeau.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca) et au ROC 03 (info@roc03.com), et ce, dans les plus brefs délais.



[Lettre type pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale](#)

Il se pourrait que votre organisme n'ait pas besoin d'un délai. Toutefois, nous croyons qu'il serait pertinent d'**envoyer quand même la demande de dérogation en signe de solidarité envers tous les organismes qui en ont besoin**. Mettons en pratique, encore une fois, les valeurs qui nous portent : solidarité, équité et justice sociale.

[2. Les vacances et la crise sanitaire](#)

La crise actuelle amène plusieurs organismes à nous adresser des questions sur l'organisation du travail. Cette semaine, nous avons préparé une fiche sur la question des vacances de votre équipe de travail en contexte de COVID-19. Cette fiche rappelle vos obligations légales à ce sujet et amène des pistes de réflexion. **N'hésitez surtout pas à la partager à vos conseils d'administration**. Bonne lecture!



[Les vacances et la crise sanitaire](#)

[3. Sondage sur le fonds d'urgence régional](#)

Le 17 avril dernier, le CIUSSS de la Capitale-Nationale faisait parvenir aux organismes financés à la mission au PSOC un formulaire servant à inscrire leurs dépenses particulières en vue d'accéder à ce fonds. La date limite pour le dépôt de ce formulaire était le 22 avril 2020. L'exercice de répartition a été réalisé dans les journées qui ont suivi et le ROC 03 y a participé.

Il a été porté à notre attention que des organismes pourtant financés à la mission au PSOC n'avaient pas reçu le formulaire. Conscient que le délai entre l'envoi du formulaire par le CIUSSS-CN et la date butoir pour le retourner était également très court, le ROC 03 vous invite à remplir un sondage en lien avec

ce fonds d'urgence afin de collecter les besoins qui n'ont pu être exprimés. À la lumière de vos réponses, si cela s'avère pertinent, nous adresserons les besoins régionaux non répondus au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Nous vous remercions de répondre en grand nombre à ce sondage:

<https://bit.ly/3d15CUq>

L'Équipe du ROC 03

5350, boul. Henri-Bourassa, suite 220

Quebec, G1H 6Y8

Courriel : info@roc03.com

Tel.: 418.524.7111

www.roc03.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[YouTube](#)



[Site Internet](#)



[Adresse courriel](#)

This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Regroupement des organismes communautaires de la région 03 · 1577, 3e avenue · Quebec, Qc G1L 2Y4 · Canada

